REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulxenvelin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRÉFECTURE DU RHONE DIRECTION DES LIEERTÉS FUELIQUES de convocation du Conseil municipal le 10 décembre 2015 ET DES AFFAIRES DECENTRALISES

Séance du 16 décembre 2015

Président : Madame Hélène GEOFFROY, Maire.

Secrétaire élu : Madame Christine JACOB

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Nadia LAKEHAL, Stéphane BERTIN, Eliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Pierre BARNEOUD, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Régis DUVERT, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Fatma FARTAS à Jacques ARCHER, David TOUNKARA à Muriel LECERF, Armand MENZIKIAN à Stéphane GOMEZ, Antoinette ATTO à Ahmed CHEKHAB, Christiane PERRET-FEIBEL à Charazede GAHROURI.

Membres absents excusés: Bernard GENIN, Nordine GASMI, Dorra HANNACHI, Nawelle CHHIB, Patrick MANDOLINO, Sandra **OLIVER**

Membres démissionnaires: Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER

Nombre de membres Art. 2121-2 Qui ont pris part à la délibération En Exercice du CGCT 43 43 37

Objet:

15.12.0428

Prestations de restauration en liaison froide et prestations connexes pour la Ville de Vaulx-en-Velin (pour les services: Education / Petite enfance / Retraités) - Procédure adaptée relevant de l'article 30 du code des marchés publics

RAPPORT DE MADAME LECERF

Mesdames, Messieurs,

Le marché relatif aux prestations de restauration en liaison froide et prestations connexes prend fin le 31 août 2016 pour la restauration scolaire, pour le service petite enfance et pour le service retraités.

Il convient, en conséquence de lancer une procédure adaptée relevant de l'article 30 afin de conclure un nouveau marché relatif aux prestations de restauration.

Ce marché vise à assurer la production et la livraison de l'ensemble des repas nécessaires au service public de restauration des écoles (maternelles et élémentaires) et accueil de loisirs, de la résidence de personnes âgées A. Croizat et des établissement d'accueil de jeunes enfants, et éventuellement d'autres établissements municipaux et para municipaux désignés par la ville de Vaulx-en-Velin. La production de repas comporte l'approvisionnement en denrées, l'entreposage des denrées dans les réserves ou chambre de conservation et la confection des repas proprement dite, ainsi que la livraison aux points de distribution désignés par la ville.

Les orientations du nouveau marché sont les suivantes :

- Promouvoir la santé et l'équilibre nutritionnel (lutte contre l'obésité)
- Favoriser l'apprentissage au goût et au bien manger
- Etablir une juste tarification des repas
- Favoriser le développement durable (aliments biologiques produits locaux- circuits courts de distribution, insertion de clauses sociales, gestion des déchets,...)

Ce marché est composé de trois lots :

N° du lot	Intitulé du lot
01	Prestations de restauration en liaison froide et prestations connexes pour les écoles
	(maternelles et élémentaires), les accueils de loisirs et éventuellement d'autres
	équipements municipaux et para municipaux de la ville de Vaulx-en-Velin
02	Prestations de restauration en liaison froide et prestations connexes pour le foyer
	logement des personnes âgées A. Croizat et pour le service des portages de repas à
	Vaulx-en-Velin
03	Prestations de restauration en liaison froide et prestations connexes nécessaires aux
	établissements d'accueil de jeunes enfants, les repas de midi et les goûters de l'après-
	midi pour de jeunes enfants (de 2 mois et demi à 3 ans et demi)

Pour les lots n°1, 2 et 3, le marché sera conclu pour l'année scolaire 2016/2017 avec possibilité de reconduction pour les trois années scolaires suivantes 2017/2018 – 2018/2019 – 2019/2020.

Les montants de ces marchés à bons de commande sont les suivants :

Lot n°1: Montant minimum annuel: 600 000,00 € HT

Lot n°2: Montant minimum annuel: 95 000,00 €

Lot n°3: Montant minimum annuel: 100 000,00 € HT

Les offres seront classées par la commission d'appel d'offres. Si les candidats retenus ne peuvent justifier de la régularité de leur situation fiscale et sociale, le marché sera attribué aux candidats suivants, sous réserve de la production par ces derniers, des certificats et attestations prévus au I et II de l'article 46 du Code des marchés publics.

En conséquence, je vous propose :

- ➤ D'autoriser Madame la Maire à lancer la procédure adaptée en application de l'article 30 du Code des marchés publics ;
- > D'autoriser Madame la Maire à signer le marché avec les candidats retenus pour les 3 lots visés;
- > De donner votre approbation, et de dire que les crédits sont inscrits au budget 2016 article 6042.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

- > Autorise Madame la Maire à lancer la procédure adaptée en application de l'article 30 du Code des marchés publics ;
- > Autorise Madame la Maire à signer le marché avec les candidats retenus pour les 3 lots visés ;
- > Donne son approbation et dit que les crédits sont inscrits au budget 2016 article 6042.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Mme la Députée - Maire,

Hélène GEOFFROY